



Ville de Beauharnois

16^e séance du conseil municipal

PROCÈS-VERBAL

4^e séance extraordinaire du 9 décembre 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beauharnois tenue le 9 décembre 2025 à la salle du conseil municipal située au 660, rue Ellice à Beauharnois sous la présidence du maire, Monsieur Alain Dubuc.

Sont présents

Madame Jocelyne Rajotte, conseillère du district n°1 – des Îles de la Paix
Monsieur Francis Laberge, conseiller du district n°2 – de la Beauce
Monsieur Mario Charette, conseiller du district n°3 – des Moissons
Monsieur Dominique Bellemare, conseiller du district n°4 – Saint-Louis
Madame Gina Vincelli, conseillère du district n°5 – Parc industriel
Monsieur Robin Philippe Lamonde, conseiller du district n°6 – de la Pointe-du-Buisson

Sont également présentes

Madame Katherine-Érika Vincent, directrice générale
Madame Janie Arseneau, greffière

1 Ouverture de la séance

1.1 2025-12-477 Ouverture de la séance

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE la séance extraordinaire du conseil municipal soit ouverte. Il est 19h00.

Adoptée.

1.2 Constatation du quorum

Monsieur le maire, Alain Dubuc, constate que le quorum est atteint.

1.3 2025-12-478 Adoption de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1 Ouverture de la séance

- Ouverture de la séance
- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Constatation du quorum
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour



- 2 Service des finances et de la trésorerie**
 - 2.1 Adoption du budget 2026
- 3 Affaires nouvelles**
 - 3.1 Affaires nouvelles
- 4 Communication des membres du conseil**
 - 4.1 Communications des membres du conseil
- 5 Période de questions**
 - Période de questions
 - 5.1 Période de questions
- 6 Levée de la séance**
 - 6.1 Levée de la séance

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée.

2 Service des finances et de la trésorerie

2.1 2025-12-479 Adoption du budget 2026

ATTENDU QUE la présentation par la Direction des finances des prévisions budgétaires 2026 lors de la séance extraordinaire du 9 décembre 2025;

ATTENDU QU' un avis public a été publié en date du 24 novembre 2025, et ce, conformément à l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu les documents finaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil adopte les prévisions budgétaires 2026 de la Ville de Beauharnois pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2026, lesquels prévoient des revenus de 46 620 000 \$, des dépenses de 41 653 600 \$ et des affectations de 4 966 400 \$;

DE PUBLIER dans le journal municipal « *Beauharnois vous informe* » **ET DE DISTRIBUER** gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la Ville de Beauharnois le budget pour l'exercice financier 2026.

Adoptée.



3 Affaires nouvelles

3.1 Affaires nouvelles

- Aucune

4 Communication des membres du conseil

4.1 Communications des membres du conseil

- Aucune

5 Période de questions

5.1 Période de questions

Le Service du greffe de la Ville de Beauharnois a reçu via le formulaire disponible sur son site internet 0 question(s) avant la tenue de la séance du conseil.

La période de questions peut être visionnée sur le site Internet de la Ville de Beauharnois sous l'onglet « Vivre – Conseil municipal – Séances du conseil et ordres du jour – Procès-verbaux – Vidéo du 9 décembre 2025 », à partir de la 27^e minute.

6 Levée de la séance

6.1 2025-12-480 Levée de la séance

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE la séance soit levée. Il est 19h20.

Adoptée.

Alain Dubuc, maire

Janie Arseneau, greffière

